



## Compte-rendu des films projetés à la séance du 12/01/2016

Première séance de projection de l'année 2016. Relativement peu de monde, malgré la galette.

La séance commence par une longue discussion sur le droit à l'image. Se protéger semble évident dans le monde procédurier dans lequel nous vivons. Pourtant j'ai du mal à croire que nos films puissent nous entraîner au tribunal ...

Côté projection, seulement deux films :

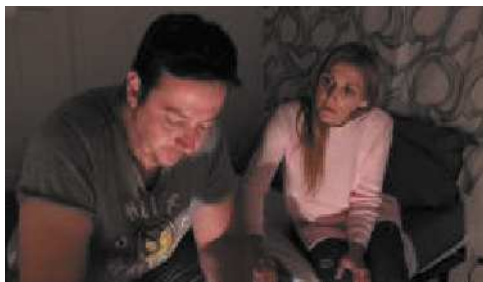
Yves Perdriau nous présente une rétrospective de deux années d'animations de sa commune. « La culture passe par Chalonnes » a été projeté lors des vœux du maire. Il s'agit d'une réponse aux critiques de l'opposition sur l'action culturelle municipale jugée trop élitiste.



Au final un film de 25 minutes un peu long et répétitif (les actions se reproduisant d'une année sur l'autre). Un film fait

pour ceux qui ont participé aux manifestations.

Le second film est une fiction grecque de Jean François Goujon. Une détective privé, mandatée par un notaire, recherche un homme en fuite. Il a quitté la France poursuivi par la police. Un important héritage l'attend s'il rentre en France.



D'où le « Dilemme ». Le film souffre de longueurs et de problème de son. François Boussarie, notaire attitré du club, montre un jeu pas toujours convaincant. Pour moi, la fin tombe un peu à plat. Jean-François Goujon compte retravailler son film. On attend de voir la nouvelle version.

Laurent Landais

## Au-delà des projections

### Cotisations

Information pour les retardataires ou ceux qui pensaient régler leur cotisation mardi auprès de Geneviève.

Les chèques devront être envoyés le plus rapidement possible, soit avant le 20 janvier, à Jean-Claude.

Adresse :

Jean-Claude Michineau,  
Le Verdet,  
49170 Saint Augustin des Bois.

### Arrivées et départ.

Nous avons accueilli Christian Le Squer. Certes, Christian est un nouveau au club d'Angers, mais nous le connaissons tous puisqu'il est un membre actif de nos Régionales. Habitant de La Possonnière, c'est tout naturellement qu'il a rejoint le 3<sup>e</sup> Œil.

En revanche, pour des raisons de santé, Jacques Cheminat fait une pause qui, nous l'espérons, n'excédera pas une année ☐

## Convention avec la Mairie de Juigné. (suite)

En effet, la plupart des associations sportives ou culturelles qui regroupent des mineurs font signer aux parents une autorisation globale pour le droit à l'image de leur enfant.

Toutefois, il est demandé aux réalisateurs

- d'insister auprès des responsables avec lesquels ils devront œuvrer sur l'importance de faire signer un accord non seulement avec un des parents, mais avec les deux, le cas échéant avec le représentant légal
- pour les associations sportives ou culturelles, d'être bien sûr que les parents ont accordé le droit à l'image de leurs enfants lors de l'inscription au club quel que soit le support.
- Enfin, pour tous, de bien préciser que ce droit n'est pas monnayable. . .

Certes, on peut objecter que le « producteur », et donc le responsable, est la municipalité de Juigné, mais, pour la sécurité et la tranquillité de tous, il est recommandé de bien vérifier tout cela, sinon avant le tournage, au moins avant le montage. . .